

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE PIEGE LAURAGAIS MALEPERE SEANCE DU 24/06/2025

DEL-24062025-12

Date de convocation :
17/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 juin à 18heures 30, le Conseil communautaire Piège Lauragais Malepère, légalement convoqué, s'est réuni à Ribouisse, sous la présidence d'André VIOLA, Président.

Nombre de conseillers :

- en exercice: 62
- présents: 32
- procurations: 8
- votants: 40

Date de publication :

PRESENTS : Francis ANDRIEU, Brice ASENSIO, Bruno BERTRAND, Jean BONNA-FIL, Marie-Hélène BOYER, Bernard BREIL, Régis CALMON, André CATHALA, Jérôme DARFEUILLE, Muriel DENUÇ GUICHET, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Jean-Marc ESTREM, Michel GALANT, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Éric LANNES, Philippe LANNES, Catherine LASSALLE, Christian LUCATO, Didier MATTIA, Anne-Marie MAZIERES, Bernard OLIVIER, Aurélien PASSEMAR, Benjamin PEYRAS, Pascale RASTOUIL, Jean-Baptiste SARDA, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

Formant la majorité des membres en exercice

REPRESENTES : Thierry CADENAT par Brice ASENSIO, Florian GRIMMONPRE par Jérôme DARFEUILLE, Jean-François IMBERT par Bernard BREIL, Maryse LALA LAFFONT par Bernard OLIVIER, Hélène MARTY par Philippe LANNES, Jean-Claude MARTY par André VIOLA, Alain ROUQUET par Denis JUIN, Florence SCIAU par Estelle VILLESPY.

ABSENTS : Loïc ALBERT, Didier ALRIC, Régis BRUTY, Pierre CAZAL, Serge CAZENAVE, Jacques DANJOU, Sarah DANJOU, Jean Henry FARNE, Claudie FAUCON MEJEAN, Florence FOURRIER, Magali FRECHENGUE, José FROMENT, Dominique FROMILHAGUE, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Bernard JUILLA, Jean-Christophe MARIO, Jean-Claude MAURETTE, Paul PAINCO, Michel PUJOL, Roselyne RIOS, Françoise RODE.

Secrétaire de séance : Catherine LASSALLE

OBJET : Tarifs applicables 2025 – régie de recettes – animations et boutique OTI

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants,

Vu la délibération en date du 18 décembre 2006 de la Communauté de communes Piège Lauragais Malepère (CCPLM) portant création d'une régie Office de Tourisme intercommunal en SPA,

Vu la délibération en date du 14 avril 2014 autorisant le président à créer des régies de recettes,

Vu l'arrêté modificatif de la régie « Animations et boutique » du 06 septembre 2024 rattachée à l'OTI,

Considérant les dispositions prévues dans l'article 3 de cet arrêté :

ARTICLE 3 – La régie encaisse les catégories de produits suivants :

- *Les produits des entrées de manifestations diverses et variées communales organisées ponctuellement par l'office de tourisme intercommunal.*
- *Les produits de la boutique de l'Office de Tourisme.*
- *Elle pourra également encaisser pour le compte de tiers, les produits mis à sa disposition dans le cadre d'une Convention de dépôt-vente.*

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la mise à jour pour 2025 des produits de la régie de recettes « Animations et Boutique » listée en annexe de la présente délibération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
à l'unanimité des membres présents

APPROUVE les tarifs 2025 au titre des animations et boutique de l'OTI.

Pour extrait certifié conforme,

Catherine LASSALLE
Secrétaire de séance



André VIOLA,
Président

